

Madame, Monsieur,

L'action politique doit retrouver du sens et de l'ambition.

C'est la raison pour laquelle je lance « Territoires en Mouvement », un mouvement de centre-droit pour rassembler tous ceux qui partagent cette approche et positionnent leurs territoires au cœur de leur engagement.

Dans un monde en mutation, Territoires en Mouvement s'attachera à promouvoir le territoire comme pivot du projet politique, social et économique, avec trois objectifs :

« **Retrouver la croissance** » car notre priorité est de puiser dans la richesse et la diversité de nos territoires les facteurs de compétitivité pour nous repositionner durablement dans la mondialisation,

« **Moderniser nos politiques publiques** » pour les adapter à cet impératif de croissance et faire de nos territoires des espaces d'innovation, d'entrepreneuriat, de solidarité et de rayonnement,

« **Renouer avec la confiance** » par un renouveau de l'engagement politique au service du bien commun, autour de nouveaux talents, dans une perspective pérenne.

Territoires en Mouvement présentera début 2012 une plate-forme d'idées nouvelles sur le réamorçage de la croissance par les territoires.

Nous avons besoin du soutien et de la mobilisation de chacun d'entre vous pour lancer cette grande dynamique de renouveau et d'espoir.

Je compte sur vous

Jean-Christophe Fromantin
Président de Territoires en Mouvement
Maire de Neuilly-sur-Seine

BULLETIN D'ADHESION -----

A renvoyer à « **Territoires en Mouvement** », 20bis rue Louis Philippe, 92200 Neuilly - tél : 07.61.92.29.09
www.territoiresenmouvement.com & contact@territoiresenmouvement.com

Mme/Melle/M. :

Adresse :

.....

Email : Tel. :

Soutient TeM et verse la somme de :

Cotisations Etudiants 15 €/ Actifs 30 €/ Soutien 50 €/ Dons à partir de 100 €.

Souhaite rejoindre les équipes d'animation de TeM ¹

Souhaite être contacté

✓ Pour les Cotisations, faire le chèque à l'ordre de TeM directement ou payer en ligne

✓ Pour les Dons, faire le chèque à l'ordre de « Rémi Cheymol, mandataire financier de TeM »

Le montant maximum autorisé par la loi sur le financement des partis politiques est de 7500 EUR/an/personne, vos cotisations et vos dons ouvrent droit à une déduction fiscale de 66% dans la limite de 20% des revenus imposables. Un reçu fiscal vous sera adressé.

¹ Des équipes se mettent en place dans les territoires et au niveau de la coordination nationale